

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 357 pris en Conseil d'administration, portant déclassement du domaine public d'une parcelle de la place du marché.

n° 357

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 avril 1938

Numéro JO
n° 503 du 31/10/1938

Date du numéro
31 octobre 1938

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet sur le domaine public à la Côte française des Somalis

Vu le décret du 25 août modifiant le précédent

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 1936 par la Commission de la propriété foncière tendant au déclassement du domaine public d'une superficie de 103 n° 77. sise place du Marché et attenante à l'immeuble de M. Salem Abdallah Motti (lot n° 1 du quartier de l'Ancien-Abattoir), Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 8 avril 1937; Sous réserve de l'approbation ministérielle ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er} . — Est déclassée du Domaine public et incorporée au Domaine privé de l'État français une parcelle de 103 m² 77 faisant partie de la place du Marché et attenante à l'immeuble du sieur Salem Abdallah Motti (lot n° 1 du quartier de l'Ancien-Abattoir).

Art. 2

— Un délai de trois mois, courant de la date de publication du présent arrêté, est accordé au propriétaire riverain pour faire valoir ses droits de préemption sur ladite parcelle.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.